

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MAI 2023 À 16 H 00

Rapport N° 27

PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION 2023 : INSTALLATION DE 4 NOUVELLES CAMÉRAS

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 avril 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Magali GALLAIS, Cécile AUDET pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Odile VIGNAL pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Sylviane TARDIEU pouvoir à Pierre MIQUEL, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Cécile LAPORTE pouvoir à Julien BONY, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Arrivée de Jean-Pierre BRENAS avant le vote de la question n°1.

Arrivée de Fatima CHENNOUF-TERRASSE pendant le diaporama de la question n°2.

Arrivées de Fatima BISMIR (fin du pouvoir à Stanislas RENIÉ) et Lucie MIZOULE (fin du pouvoir à Samir EL BAKKALI) avant le vote de la question n°2.

Marianne MAXIMI demande une suspension de séance après le vote de la question n°2, que M. le Maire accorde. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Départs de Diego LANDIVAR (pouvoir à Marianne MAXIMI) et Stanislas RENIÉ (pouvoir à Eric FAIDY) pendant la présentation de la question n°6.

Départ de Cécile AUDET (pouvoir à Jérôme AUSLENDER) avant le vote de la question n°7.

Les élus des groupes Ensemble Citoyens !- Ville de Clermont-Ferrand et Avenir Républicain quittent la séance après le vote de la question n°46.

Rapport N° 27
PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION 2023 : INSTALLATION DE 4 NOUVELLES CAMÉRAS

Depuis 2013, la Ville de Clermont-Ferrand, s'est dotée d'un dispositif de vidéoprotection permettant de concourir à la prévention de la délinquance, et à la sécurité publique en installant ses premières caméras de vidéoprotection sur la voie publique. Chaque nouvelle implantation fait l'objet d'une information au Conseil Municipal.

Par ailleurs, la Ville s'est engagée le 21 juillet 2021, dans le cadre du Contrat de Sécurité Intégrée avec l'État, à développer au sein de son Centre de Supervision Urbain (CSU), les outils, les technologies et l'expertise permettant d'appuyer les interventions des services de sécurité et d'urgence avec, comme objectif principal, de participer à la prévention et la lutte contre les conflits et les mauvais usages sur l'espace public.

Pour rappel, la Ville par délibération en date du 29 juin 2022 a adopté un plan de déploiement avec pour objectif de :

- Mobiliser les partenaires de la sécurité autour d'une vision partagée de la vidéoprotection ;
- Adopter une stratégie de déploiement des caméras sur la Ville de Clermont-Ferrand sur le long terme mettant fin à une logique d'implantation au coup par coup ;
- Poursuivre l'engagement de la Ville de Clermont-Ferrand de garantir les principes de liberté de recensement et de priorisation des besoins en caméras.

Les outils de ce plan (campagne annuelle de recensement auprès des partenaires dont la police nationale, les pompiers et les bailleurs ; tableau de priorisation ; objectifs d'implantation des caméras et détermination annuelle des nouvelles implantations) ont permis de prioriser de nouvelles implantations pour l'année 2023.

Il est proposé en 2023 l'installation de 2 nouvelles caméras relevant de la priorité 1 par l'outil de recensement, à savoir :

- 1 caméra rue de la Grande Combaude dans le quartier de la Gauthière
- 1 caméra avenue de la République, avec un visuel sur les abords de la place du 1^{er} Mai

Dans le contexte de fortes tensions délinquantielles du quartier de la Gauthière, et afin de répondre aux services de la Police et de la Justice et à la demande des habitants, 2 caméras supplémentaires sont proposées afin de participer au sentiment de sécurité et d'apaisement, à savoir :

- 2 caméras (1 caméra dôme 360° + 1 caméra fixe lecture de plaque) boulevard Quinet, avec un visuel en direction de la rue Tourette

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal que le plan de déploiement de la vidéoprotection 2023 soit composé des 4 caméras citées ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article L 251-1 du code de la sécurité intérieure, la mise en œuvre de ces dispositifs a notamment pour finalités : la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux exposés à des risques d'agression ou de vol, le secours à personnes et la défense contre l'incendie, la protection des bâtiments publics, la régulation du trafic routier, la prévention des actes terroristes, la prévention du trafic de stupéfiants et la prévention des infractions relatives aux dépôts sauvages.

Ces nouvelles caméras seront reliées au CSU de la Ville, situé dans les locaux de la Direction de la

CM05052023_027

Prévention et de la Tranquillité Publique.

L'arrêté préfectoral n° 20230241 du 22 février 2023 a autorisé la vidéo-protection au sein de dix-sept périmètres géographiquement délimités, et les nouvelles caméras se situant dans ces périmètres, une simple information sera faite à la Préfecture lors des installations.

Sur le plan financier, l'enveloppe d'investissement est estimée à 48 108 € et est prévue au BP23 L'État, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), sera sollicité pour une aide financière liée à ce complément d'équipement, notamment dans le cadre du plan de déploiement qui consiste en la programmation pluriannuelle d'installation de nouvelles caméras, en lien avec le référent Sûreté. Ce plan est un des engagements pris dans le cadre du Contrat de Sécurité Intégrée.

La possibilité d'une demande d'aide financière vers la Région sera aussi étudiée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de valider cette extension du dispositif de vidéoprotection ;
- de prendre acte de la sollicitation du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et de la sollicitation éventuelle de la Région

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	52	=	Pour : 48	+	Contre : 4		
Abstention :	3						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

